

C.C.A.S.



(VAUCLUSE)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 15 JANVIER 2025

N° 2025.04

Objet :

Convention de mise à disposition d'un bureau dans  
les locaux du CCAS à CARSAT SUD-EST

Affiché le :

Votes : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze janvier à dix heures, le Conseil d'Administration convoqué le 10 janvier, s'est réuni au CCAS d'Apt sous la Présidente de M. Patrick ESPITALIER ;

*Le quorum n'est pas requis, cette séance étant le report du Conseil d'Administration du 8 janvier 2025 suite à l'absence de quorum.*

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Patrick ESPITALIER, Gaëlle LETTERON, Céline RIGOUARD

### ABSENTS EXCUSES :

Véronique ARNAUD-DELOY (procuration donnée à Mme Gaëlle LETTERON), Gaël BELLEC (procuration donnée à M. Patrick ESPITALIER), Elhadji NDIOUR (procuration donnée à Mme Céline RIGOUARD) Alain DESRUES, Hervé DOMINIAK, Michèle MAMBERT, Isabelle TAILLIER,

### ABSENTS :

Valérie BUISINE.

Secrétaire de séance : Ingrid HARSCOËT Directrice du CCAS.

---

Cette convention vient préciser les modalités de collaboration entre le CCAS d'Apt et La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail du Sud-Est « CARSAT SUD-EST ».

Le service social de l'assurance maladie propose un accompagnement social en santé ; Il aide les usagers en cas d'arrêt de travail et de difficultés à reprendre une activité professionnelle ainsi qu'en cas de maladie entraînant des difficultés dans le quotidien. Des entretiens individuels sont proposés lors de rdv avec un assistant de service social, qui peut proposer un accompagnement adapté après un diagnostic de la situation.

Spécialisé en santé, le service social accompagne et aide les assurés ayant des difficultés à gérer l'impact que peut avoir un changement dans leur état de santé sur leur vie personnelle ou leur activité professionnelle. Son champ d'action regroupe un ensemble de missions diverses et variées divisées en **deux axes** :

### La prévention de la désinsertion professionnelle

Le service social accompagne, par la mise en place d'actions de remobilisation, les assurés en arrêt de travail et/ou en risque de non-retour à l'emploi du fait de leur situation de santé.

### **La sécurisation des parcours en santé**

Les équipes de service social assistent, dans leur parcours :

Les **personnes atteintes de pathologies lourdes**, invalidantes ou évolutive ;

Les **assurés en sortie d'hospitalisation** qui, de retour à leur domicile, éprouvent des difficultés à gérer les conséquences sociales de leur maladie, de leur accident ;

Elles s'adressent également aux **personnes en renoncement aux soins qui présentent des freins psychosociaux et/ou une situation sociale complexe** ;

Le service social intervient aussi auprès des nouveaux retraités en situation de fragilité liée à leur santé. Dans le cadre du « rendez-vous prévention jeune retraité » les centres d'examen de santé (CES) peuvent orienter les assurés en situation de fragilité sociale vers le service social.

Enfin, le service social intervient aussi dans **l'organisation et la prise en charge des transferts et évacuations sanitaires dans les départements et territoires d'outre-mer** pour les assurés dont le diagnostic, le traitement ou le suivi thérapeutique ne sont pas réalisables sur place.

Il est proposé la mise à disposition d'un bureau au sein du CCAS à destination d'un assistant de service social de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail du Sud-Est « CARSAT SUD-EST » afin de recevoir les usagers sur RDV lors d'une permanence qui aura lieu le mardi de 9h00 à 12h00 tous les 15 jours à compter du 01.01.2025.

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'APT OÙ L'EXPOSÉ DÉLIBÈRE A L'UNANIMITÉ**

**Approuve** la convention entre la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail du Sud-Est « CARSAT SUD-EST » et le CCAS d'Apt définissant les conditions dans lesquelles s'établissent et s'organisent la collaboration.

**Autorise** Madame la Présidente/Monsieur le Vice-Président à signer la présente convention avec la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail du Sud-Est « CARSAT SUD-EST », ainsi que tous documents s'y rapportant.

**Fait et délibéré** à APT, les jour, mois et an que ci-dessus

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE VICE-PRÉSIDENT**  
  
**Patrick ESPITALIER.**